

Compte Rendu du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays de Balagne

Séance du mardi 10 mai 2016

L'an deux mille seize et le dix du mois de mai, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Pierre GUIDONI, Président.**

Présents : Messieurs Pierre POLI, Jean-Marie SEITE, M. Pierre GUIDONI, Paul LIONS, M. Pancrace GUGLIELMACCI, Attilius CECCALDI, François ANTONIOTTI

Excusés : Messieurs Maurice PARRIGI et Lionel MORTINI

Absent : M. François-Marie MARCHETTI

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 30 MARS 2016

Monsieur le Président présente pour approbation le compte rendu du Comité Syndical en date du 30 mars 2016 portant sur la clôture de l'exercice budgétaire 2015 et l'approbation du budget primitif 2016.

Le compte rendu est approuvé sans modification.

Lors du dernier comité syndical, la création de l'emploi de chargé de mission habitat durable avait été ajournée en raison d'incertitudes liées au retard du démarrage de certains programmes et aux conséquences sur la trésorerie du syndicat mixte.

A ce jour du 10 mai 2016, ces éléments nouveaux doivent être pris en considération :

- Le Président de l'ODARC s'est engagé, par téléphone, à verser le reliquat de 44 490 € au titre du programme Leader 2007-2013.
- La candidature du Pays de Balagne sur le programme Leader 2014-2020 a été retenue par la CTC, autorité de gestion du PDRC, le 1^{er} avril 2016. Les dépenses d'animation sont éligibles à compter du 1^{er} avril 2016 mais la convention est à rédiger avant engagement de tout projet. Le montant de FEADER attribué au GAL Balagne est de 1 034 767, 86 €.

Dès lors que la candidature a été retenue, le syndicat mixte peut solliciter le soutien financier du FEADER pour l'élaboration de sa stratégie de développement local. Les dépenses retenues correspondent aux frais salariaux afférents à la constitution du dossier de candidature, soit 12 010,87 €.

Le comité syndical charge le président de solliciter le FEADER à hauteur de 9 608,70 € et la CTC à hauteur de 2 402,17 € au titre du soutien préparatoire à l'élaboration de la stratégie territoriale de développement local et l'appropriation des spécificités de LEADER.

- La signature de la convention « Territoires à énergies positives pour la croissance verte » va être signée, au ministère de l'environnement dans le courant du mois de mai. Ce dispositif financera un programme de développement de l'écomobilité en Pays de Balagne à hauteur de 500 000 € représentant 80 % de l'opération.
- La convention de déploiement de la Plateforme Locale de Rénovation Energétique de l'Habitat en Pays de Balagne a été signée le 18 novembre 2015.

Un premier acompte de 21 712,50 € a été versé le 14 avril 2016.

Les prochaines échéances de versement pourront être sollicitées :

- le 18 novembre 2016 : 49 162,50
- le 18 novembre 2017 : 70 875,00 €
- le 31 décembre 2018 : 3 000,00 €

Ainsi, ces modalités de versement constituent une avance de trésorerie pour un chargé de mission habitat durable qui pourrait être embauché le 15 juin 2016.

CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE MISSION HABITAT DURABLE

Afin d'animer et de gérer le dispositif de la plateforme Locale de Rénovation Energétique de l'Habitat en Pays de Balagne, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un chargé de mission habitat durable en CDD à compter du 1er juin 2016 jusqu'au 18 novembre 2018, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures au grade de technicien territorial, cadre B de la fonction publique territoriale. Une prorogation de la convention pourra être sollicitée auprès de l'ADEME pour compenser le retard de démarrage de l'opération.

Le comité syndical autorise le Président à créer le poste et à lancer un appel à candidatures.

Un jury de sélection sera constitué pour examiner les candidatures et réaliser les entretiens :

Président du jury : SEITE Jean-Marie

Membres à voix délibérative : CECCALDI Tony, ANTONIOTTI François, GUIDONI Pierre

Membres à voix consultative : MARANINCHI Stéphanie, GUIRONNET Georges, BOLLINI Virginie, FRANCESCHINI Olivier

QUESTIONS DIVERSES

SCoT

Le 8 avril 2016 s'est tenue, à l'Ile-Rousse, une réunion de présentation du PADD et du DOO du SCoT de Balagne auprès des élus de Balagne. 16 Communes y étaient représentées.

Le bureau d'études s'est retrouvé pris entre les sollicitations individuelles des Communes souhaitant chacune bénéficier d'espace de développement et les mises en garde de l'Agence d'Urbanisme quant à la compatibilité du document avec le PADDUC.

La compatibilité du SCoT avec le PADDUC devra s'apprécier sur l'ensemble des orientations et prescriptions et sur les grands équilibres et le fonctionnement du territoire. Or, cette vision globale ne semble aujourd'hui pas portée politiquement.

Le Président propose de faire appel à M. Olivier SORBA du bureau d'études Urba-développement, pour une prestation d'animation et de concertation. Il sera convié à un prochain comité syndical.

Par ailleurs, l'ODARC a publié un appel à projet pour le financement de DOCOBAS (document d'objectifs agricoles et sylvicoles). Il pourrait être opportun d'y répondre à l'échelle du territoire de Balagne.

Site Internet

La procédure d'élaboration du SCoT de Balagne prévoit une concertation tout au long de la démarche. Les documents provisoires sont consultables au siège du syndicat mixte et sur le site internet. Un registre de recueil des observations papier est mis à disposition du public. Un registre dématérialisé doit également être accessible sur le site internet.

Outre l'ajout d'un nouveau module participatif, le site internet du Pays de Balagne (www.pays-de-balagne.fr), créé en 2011, doit être aujourd'hui rénové afin de le rendre plus moderne et de l'adapter aux nouvelles technologies.

L'Agence AROBASE, actuel prestataire, nous a transmis une proposition :

- ajout du module de concertation publique : 1 950 €
- modernisation du site : 8 934 €

Conformément au code des marchés publics, une consultation sera engagée afin de choisir le meilleur prestataire.

Présidence tournante du Pays de Balagne :

Il est convenu, entre les membres du Comité Syndical, que la présidence du Pays de Balagne sera renouvelée tous les deux ans pour y porter successivement un représentant de chacune des trois Communautés de Communes.

L'actuel Président du Syndicat Mixte du Pays de Balagne, Monsieur Pierre GUIDONI, a été élu le 14 mai 2014. Il revient désormais à la Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Île-Rousse d'assumer la présidence du syndicat mixte.

En conséquence, le Président, Pierre GUIDONI, soumet à Monsieur le Préfet de Haute-Corse, sa démission.

De nouvelles élections seront programmées dès l'acceptation du Préfet.

Programme Leader 2014-2020 – demande subvention soutien préparatoire :

Le Président rappelle au comité syndical que le pays de Balagne a élaboré, entre novembre 2014 et juillet 2015, sa candidature au titre du programme européen LEADER 2014-2020 avec pour objectif de « Développer une économie productrice valorisant les potentialités et les ressources endogènes ».

Cette candidature ayant été retenue, le Syndicat Mixte du pays de Balagne peut solliciter un soutien financier au FEADER pour l'élaboration de sa stratégie de développement local et son appropriation des spécificités de LEADER.

Ce soutien est à solliciter auprès de la Direction du Développement Local de la Collectivité Territoriale de Corse.

Les dépenses liées à l'élaboration de la candidature sont les suivantes ;

Frais salariaux afférents au soutien préparatoire : 12 010,87 €

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Montant FEADER :9 608,70 €

Montant CTC : 2 402,17 €

Autofinancement 0 €

Coût total du projet : 12 010,87€

Le Comité, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la demande d'aide. Il charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00

Fait à Cateri, le 13 mai 2016

**Le Président,
Monsieur Pierre GUIDONI**